

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 147

présenté par
Mme Dubré-Chirat

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au deuxième alinéa du VII de l'article L. 162-16 du code de la sécurité sociale, les mots « du sixième alinéa » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.